

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : VERMAPOR  
 Type de produit : Peinture

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle  
 Utilisation de la substance/mélange : Revêtement à base d'eau pour le contrôle de la condensation, utilisé dans des applications marines

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Promat SpA  
 Via Provinciale 10  
 24040 Filago - Italia  
 T +39035993737 - F +39035994240  
[roberta.facheris@promat.it](mailto:roberta.facheris@promat.it) - [www.promat.it](http://www.promat.it)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : +39035993737  
 Pendant les heures de bureau:  
 Lu-Ve: 8.00 a.m. - 5.00 p.m. (MEZ)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121
FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode	Place Amélie Raba-Leon F-33076 Bordeaux Cedex	+33 5 5696 4080
FRANCE	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
FRANCE	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824
FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
FRANCE	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
FRANCE	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
FRANCE	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

# VERMAPOR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1 H317

Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux :

2-octyl-2H-isothiazole-3-one, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Mentions de danger (CLP) :

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, Vêtements de protection  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation  
P501 - Éliminer le contenu/réceptif dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

#### 2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Peut provoquer une allergie cutanée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Carbonate de calcium	(n° CAS) 1317-65-3 (Numéro CE) 215-279-6	< 20	Non classé
Cellulose	(n° CAS) 9004-34-6 (Numéro CE) 232-674-9	< 3	Non classé
Bariumdiborontetraoxyde (borate de baryum)	(n° CAS) 13701-59-2 (Numéro CE) 237-222-4 (Numéro index) 056-002-00-7	< 2	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332
Distillates (pétroleum), solvant-dewaxed heavy paraffinic (DMSO-extract < 3% - REACH Note H, L)	(n° CAS) 64742-65-0 (Numéro CE) 265-169-7 (Numéro index) 649-474-00-6	< 0,8	Non classé
silice cristalline (quartz)	(n° CAS) 14808-60-7 (Numéro CE) 238-878-4	< 0,5	Non classé
Cybutryn	(n° CAS) 28159-98-0 (Numéro CE) 248-872-3	< 0,05	Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)
Poly(oxy-1,2-éthanediyle), a-(nonylphényle)-w-hydroxy-		< 0,03	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
(éthylènedioxy) diméthanol	(n° CAS) 3586-55-8 (Numéro CE) 222-720-6	< 0,03	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

# VERMAPOR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

pyrithione de zinc	(n° CAS) 13463-41-7 (Numéro CE) 236-671-3	< 0,025	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	(n° CAS) 26530-20-1 (Numéro CE) 247-761-7 (Numéro index) 613-112-00-5	< 0,025	Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
oxyde de zinc	(n° CAS) 1314-13-2 (Numéro CE) 215-222-5 (Numéro index) 030-013-00-7	< 0,025	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	(n° CAS) 55965-84-9 (Numéro index) 613-167-00-5	< 0,004	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
2-octyl-2H-isothiazole-3-one	(n° CAS) 26530-20-1 (Numéro CE) 247-761-7 (Numéro index) 613-112-00-5	(C >= 0,05) Skin Sens. 1, H317
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	(n° CAS) 55965-84-9 (Numéro index) 613-167-00-5	(C >= 0,0015) Skin Sens. 1, H317 (0,06 =< C < 0,6) Skin Irrit. 2, H315 (0,06 =< C < 0,6) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 0,6) Skin Corr. 1B, H314

Textes des phrases H: voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. En cas d'irritation de la voie respiratoire consulter un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Ne pas frotter les yeux. Enlever les lentilles de contact, laver immédiatement les yeux affectés avec les paupières ouvertes sous l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Premiers soins après ingestion	: Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. Transporter à l'extérieur. Mettre la victime en position latérale de sécurité (PLS). Consulter immédiatement un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. Une exposition répétée au produit peut provoquer une sensibilisation : réaction allergique de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Peut causer une irritation des yeux. Risque de lésions oculaires.
Symptômes/lésions après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un sérieux danger pour la santé.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse. Sable. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition.
---	--

# VERMAPOR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
- Autres informations : Ne laissez pas entrer de l'eau contaminée dans le sol, dans les eaux souterraines ni dans les eaux de surface.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Evacuer et restreindre l'accès. Nettoyer rapidement les épandages.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Se reporter à la section 8.2.
- Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser de l'eau de nettoyage contaminée dans les égouts publics. Éviter le rejet dans l'environnement, dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Pour éviter la dispersion sur le sol et dans l'environnement, il est fortement recommandé d'interdire la marche sur des déversements de produits.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Recueillir le produit répandu.
- Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées/agir dès que possible. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.
- Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Protection individuelle: section 8; Élimination: section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Maintenir les emballages bien fermés. Ne pas respirer les vapeurs. Porter un équipement de protection individuel.
- Température de manipulation : 5 - 35 °C
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit sec, couvert et à l'abri du gel. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
- Température de stockage : 5 - 35 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Un enduit pâteux, destiné à la régulation de la condensation par absorption/désorption suivant les variations des conditions climatiques.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Cellulose (9004-34-6)		
France	Nom local	Cellulose (fibre de papier)
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
silice cristalline (quartz) (14808-60-7)		
France	Nom local	quartz
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	0,1 mg/m <sup>3</sup>

# VERMAPOR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

<b>oxyde de zinc (1314-13-2)</b>	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	1,2 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	1,5 mg/m <sup>3</sup>
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,0256 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0076 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	146 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	70,3 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	44,3 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0,0647 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local lors de l'application et le séchage.
Equipement de protection individuelle	: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Protection des mains	: Utilisez des gants imperméables, résistants aux produits chimiques,
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité avec protections latérales
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié



Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
---	--

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâte.
Couleur	: Couleur sable.
Odeur	: légère.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: 0 °C
Point d'ébullition	: 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,15 - 1,25 kg/l
Solubilité	: Miscible.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 35000 - 55000 cP (Brookfield, 25°C)

# VERMAPOR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en matières solides : 38 - 42 %

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Lumière directe du soleil. Chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### oxyde de zinc (1314-13-2)

DL50 orale rat 15000 mg/kg

CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h) > 5,7 mg/l/4h

#### Cellulose (9004-34-6)

DL50 orale rat 3000 mg/kg

#### Carbonate de calcium (1317-65-3)

DL50 orale rat > 2000 mg/kg

DL50 orale > 5000 mg/kg

DI 50 cutanée rat > 2000 mg/kg

CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h) > 3 mg/l/4h

#### Bariumdiborontetraoxide (borate de baryum) (13701-59-2)

DL50 orale 530 mg/kg

#### mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)

DL50 orale rat 1096 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Une irritation des yeux par frottement mécanique est possible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

#### Bariumdiborontetraoxide (borate de baryum) (13701-59-2)

NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours) 1000 mg/kg de poids corporel

NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours) 1000 mg/kg de poids corporel

Danger par aspiration : Non classé

# VERMAPOR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Autres informations : Les données toxicologiques du produit ne sont pas disponibles.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>pyrithione de zinc (13463-41-7)</b>	
CL50 poisson 1	0,06 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,05 mg/l
ErC50 (algues)	0,05 mg/l
<b>2-octyl-2H-isothiazole-3-one (26530-20-1)</b>	
CL50 poisson 1	0,16 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,42 mg/l
<b>oxyde de zinc (1314-13-2)</b>	
CL50 poisson 1	0,14 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,17 mg/l
NOEC chronique algues	0,017 mg/l
<b>Cybutryn (28159-98-0)</b>	
CL50 poisson 1	4 mg/l
CE50 Daphnie 1	8,1 mg/l
ErC50 (algues)	0,0014 mg/l
<b>Carbonate de calcium (1317-65-3)</b>	
CL50 poisson 1	10000 mg/l
CE50 Daphnie 1	1000 mg/l
<b>Bariumdiborontetraoxide (borate de baryum) (13701-59-2)</b>	
CL50 poisson 1	62 mg/l
CE50 Daphnie 1	20,3 mg/l
NOEC (aigu)	25,6 mg/l
<b>mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)</b>	
CL50 poisson 1	0,28 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,16 mg/l
CL50 poissons 2	0,19 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>VERMAPOR</b>	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.
<b>mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) (55965-84-9)</b>	
Demande chimique en oxygène (DCO)	0,12 g O <sub>2</sub> /g substance

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>pyrithione de zinc (13463-41-7)</b>	
Log Kow	0,9
<b>2-octyl-2H-isothiazole-3-one (26530-20-1)</b>	
Log Kow	2,9
<b>Cybutryn (28159-98-0)</b>	
Log Kow	3,1
<b>Bariumdiborontetraoxide (borate de baryum) (13701-59-2)</b>	
Log Pow	< 1

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement, dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

# VERMAPOR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

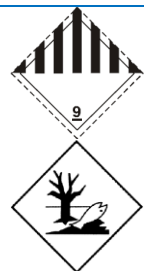

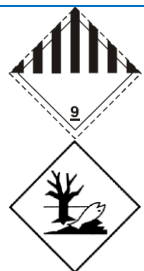
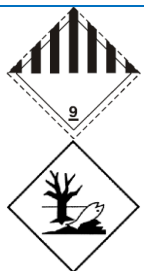
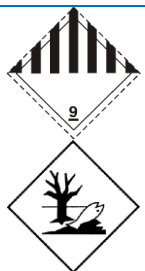
### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement, dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 08 01 11* - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
3082	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>				
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
<b>Description document de transport</b>				
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Cybutryn(28159-98-0) ; oxyde de zinc(1314-13-2)), 9, III				
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
9	9	9	9	9
				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
III	III	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

##### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

##### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

##### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : M6  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0  
Non soumis à l'ADN : Non

##### - Transport ferroviaire

Catégorie de transport (RID) : 3



# VERMAPOR

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Transport interdit (RID) : Non

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

## SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H311	Toxique par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

FDS UE (Annexe II REACH)

*Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.*

*La présente fiche et les informations qu'elle contient ne sauraient en aucun cas remplacer les conditions générales de vente et ne sauraient constituer une fiche technique. Les éléments qu'elle contient ne peuvent tenir lieu de conseils d'utilisation et ne peuvent être interprétés en violation des brevets ou réglementations applicables.*